



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 13-6 - SPORTS - AVENUE  
JULES GREC - RESTRUCTURATION ET  
MODERNISATION DU STADE  
NAUTIQUE - SECONDE TRANCHE -  
BATIMENT EXISTANT ET BASSINS  
INTERIEURS - DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3037 - 20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,

Le 21/12/2020

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21/12/2020

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaele DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Aline ABRANAVAL à M. François ZEMA

**Absents :** Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Par délibération du 12 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé le projet de restructuration et de modernisation du Stade Nautique, seconde tranche, et a autorisé le lancement d'une procédure de sélection sous forme d'un concours restreint pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- La démolition du bâtiment existant,
- La reconstruction du nouveau centre aquatique (environ 5 600 m<sup>2</sup> de surface utile) en faisant évoluer l'offre pour permettre l'accueil complémentaire de scolaires soit :
  - 1 bassin de 25 sur 20 mètres,
  - 2 bassins d'apprentissage,
- La création de 500 places de gradins qui permettront d'accueillir des manifestations de niveau national,
- L'aménagement d'espaces vestiaires et accueil modernes et fonctionnels,
- La construction d'un espace « sports et santé » de 400 m<sup>2</sup> associé au Stade Nautique,
- Des locaux administratifs.

Par ailleurs, une surface commerciale indépendante sera réalisée, livrée brute d'environ 300 m<sup>2</sup> pour un restaurant avec terrasse panoramique.

Enfin, pour le bon fonctionnement de cet équipement, le projet prévoit la création d'une centaine de places de stationnement.

La conception et la réalisation du bâtiment s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale de type Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM), niveau argent.

Le coût global prévisionnel de l'opération au niveau de l'étude du préprogramme s'élève à 25 880 000 € HT et se décompose de la manière suivante :

- Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux	20 700 000 € H.T.
- Honoraires divers : maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SSI, CSPS, étude de sol, indemnité de concours, Pilotage et Coordination, huissier, diagnostics, etc.	3 710 000 € H.T.
- Divers : assurance dommage-ouvrages, raccordement des concessionnaires, reprographie, aléas	1 470 000 € H.T.
<b>Total opération € HT :</b>	<b>25 880 000 € H.T.</b>

Le concours restreint de maîtrise d'œuvre organisé en 2019 a permis de sélectionner 4 équipes candidates ayant remis un projet au niveau de l'esquisse et le jury constitué a désigné l'équipe lauréate à savoir l'Agence **COSTE Architecture en sa qualité de mandataire, associé à OASIIS - BET environnemental et accompagnateur BDM - BETEM PACA - BET Structure - ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE – BET Fluides-CVC-Electricité-OPC-SSI - GD ECO – Economiste.**

Dans ce contexte, il convient de solliciter la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans le cadre des Fonds de Concours, l'Etat, dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), mais aussi la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes ainsi que tout partenaire institutionnel susceptible de participer à ce projet.

l'attribution d'aides financières pour les travaux de restructuration et modernisation du Stade Nautique, pour ce qui concerne la seconde tranche relative au bâtiment existant et aux bassins intérieurs.

Ces subventions seront sollicitées aux taux les plus élevés.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes Maritimes, ainsi que tout partenaire institutionnel susceptible de participer à ce projet.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SPORTS - AVENUE JULES GREC - RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE -  
SECONDE TRANCHE - BATIMENT EXISTANT ET BASSINS INTERIEURS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

---

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2020

---

Numéro de l'acte : 740963 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740963-DE

---

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions